



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



FONDS DE DOTATION NATURE VIVANTE
ZA La Boissonnette – 07340 PEAUGRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de la fondation Fonds de Dotation Nature Vivante,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Fonds de Dotation Nature Vivante relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- Nous avons été attentifs à la formalisation juridique des conseils d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'administration de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

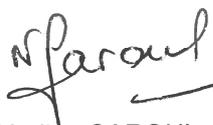
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 5 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes,



Nadine SAROUL

Cabinet GUGARD VEYRET SA

**BILAN FONDS DE DOTATION
NATURE VIVANTE**

31/12/18	31/12/17
----------	----------

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

20510000 Marque		
20520000 site internet	1 560,00	1 560,00
28051000 Amort marque		
28052000 Amort site internet	-1 560,00	-1 560,00

Total des immobilisations incorporelles	0,00	0,00
------------------------------------------------	-------------	-------------

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0,00	0,00
-------------------------------	-------------	-------------

ACTIF CIRCULANT

Créances

Autres créances		
40980000 Fournisseurs débiteur aar	12,01	
46870000 Produits a recevoir		3 000,00
TOTAL	12,01	3 000,00

Total créances	12,01	3 000,00
-----------------------	--------------	-----------------

Disponibilités		
51210000 HSBC		
51220000 LB	11 850,67	5 343,71
51810000 Int courus à recevoir		
TOTAL	11 850,67	5 343,71

Charges Constatées d'avance		
48600000 Charges constatées d'avance	15,38	30,22
TOTAL	15,38	30,22

Total actif circulant	11 878,06	8 373,93
------------------------------	------------------	-----------------

TOTAL GENERAL	11 878,06	8 373,93
----------------------	------------------	-----------------



**BILAN FONDS DE DOTATION
NATURE VIVANTE**

31/12/18	31/12/17
----------	----------

CAPITAUX PROPRES

Report à nouveau		
11000000 RAN créditeur	16 002,54	16 002,54
11900000 RAN débiteur	-9 164,11	-7 521,86
12900000 Résultat		

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 460,33	-1 642,25
--------------------------------------------	-----------------	------------------

TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 298,76	6 838,43
-------------------------------	------------------	-----------------

DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
51213000 HSBC		
51810000 Intérêts courus à payer	7,30	35,50
TOTAL	7,30	35,50

Fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 Fournisseurs	300,00	300,00
40800000 Fourn Fact non parvenues	1 272,00	1 200,00
41910000 Avoir à établir		
TOTAL	1 572,00	1 500,00

Produits constatés d'avance		
48700000 Produits constatés d'avance		

Total dettes	1 579,30	1 535,50
---------------------	-----------------	-----------------

TOTAL GENERAL	11 878,06	8 373,93
----------------------	------------------	-----------------

0,00 0,00



**BILAN FONDS DE DOTATION
NATURE VIVANTE**

PRODUITS D'EXPLOITATION

Recettes		31/12/18	31/12/17
70600000	recettes diverses	75,00	1 560,00
70601000	recettes exonéré		
70701000	vente de marchandises		230,00
Total		75,00	1 790,00

Subventions reçues		19 000,00	27 000,00
75200000	Subventions	19 000,00	27 000,00
75210000	Subvention groupe		
Autres produits			
75800000	Prod div gest cour	0,30	

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		19 075,30	28 790,00
--------------------------------------	--	------------------	------------------

CHARGES D'EXPLOITATIONS

60620000	Carburant		
60630000	Fourn petit équipement		
60630001	Fourn petit équipement Groupe		
60640000	Fournitures de bureaux		
60640001	Fournitures de bureaux groupe		
61100000	Sous traitance générale		
61320000	Locations immobilières		
61350000	Locations matériel		1 600,00
61560000	Maintenance	672,30	2 310,30
61700000	Etudes et recherche		
61850000	Frais de colloque conférence	10 702,39	15 376,42
61850001	Frais de colloque conférence Groupe	30,71	749,40
62260000	Honoraires comptables		
62264000	Honoraires CAC	1 344,00	1 200,00
62310000	Publicité	2 412,31	4 111,01
62310001	Publicité Groupe	48,00	2 544,00
62312000	Communication institutionnelle	150,00	2 314,00
62312001	Communication institutionnelle Groupe	72,00	
62320001	Echantillons groupe		
62330000	foire et expositions		
62360000	Catalogues et imprimés		
62360001	Catalogues et imprimés Groupe		
62380000	Divers (dons, pourboire...)		
62420001	Transport vente groupe		
62510000	Frais de déplacement		
62570000	Frais de réception		
62610001	Frais postaux Groupe		29,66
62620001	Téléphone fax internet Groupe	38,82	
62780000	frais bancaires	29,84	55,46
62785000	Autres frais et com sur prestation	114,60	142,00
65800000	Charges diverses		
63580000	Autres droits		
	Total charges	15 614,97	30 432,25
65700000	Subvention diverses		
	Subventions	0,00	0,00
68111000	Dot aux amort incorp		
	total dotations	0,00	0,00
CHARGES D'EXPLOITATION		15 614,97	30 432,25

RESULTAT D'EXPLOITATIONS		3 460,33	-1 642,25
---------------------------------	--	-----------------	------------------



**BILAN FONDS DE DOTATION
NATURE VIVANTE**

PRODUITS FINANCIERS

Autres intérêts et produits assimilés		
76800100 pdt financier groupe		
76170001 revenus des autres créances gr		
77700000 quote part subv.		

TOTAL PRODUITS FINANCIER	0,00	0,00
---------------------------------	-------------	-------------

CHARGES FINANCIERES

Intérêts et charges assimilées		
66110000 Intérêts des emprunts et dettes bancaires		
66160000 Int banc & s/opé financ		
66160001 Int banc et op financ groupe		
Total charges Total	0,00	0,00

TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
----------------------------------	-------------	-------------

RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00
---------------------------	-------------	-------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 460,33	-1 642,25
-------------------------------------	-----------------	------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion		
77180000 Prod excep/opér gestion		

Produit execept s/exerc ant		
77200001 Prod except s/exerc ant gr		

TOTAL	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------

CHARGES EXCEPTIONNELS

Sur opérations de gestion	0,00	0,00
67170000 Rappel d'impôts autre qu'IS		
67180000 Charges exceptionnelles		

RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
------------------------------	-------------	-------------

Impôts sur les bénéfices		
695000 Impôts sur les bénéfices		

RESULTAT D'EXPLOITATIONS	3 460,33	-1 642,25
---------------------------------	-----------------	------------------

TOTAL PRODUITS	19 075,00	28 790,00
TOTAL CHARGES	15 614,97	30 432,25
BENEFICE OU PERTE	3 460,03	-1 642,25



FOND DE DOTATION NATURE VIVANTE

CHARGES A PAYER AU 31/12/18

40800000

Compte	Libellé	Montant
62260000	CAC	1272,00
TOTAL		1 272,00 €

51810000

Compte	Libellé	Montant
62785000	FACT CIC	7,30
TOTAL		7,30 €

AVOIR A RECEVOIR AU 31/12/18

4090000

Compte	Libellé	Montant
62620001	EKIBIO 1&1 INTERNET	12,01
TOTAL		12,01 €

CCA AU 31/12/18

486000

Compte	Libellé	Montant
62620001	EKIBIO 1&1 internet 01/01/19-11/09/19	8,36
62620001	EKIBIO 1&1 internet 01/01-13/09/19	7,02
TOTAL		15,38 €

PAR AU 31/12/18

46870000

Compte	Libellé	Montant
75200000		
TOTAL		- €

